

**EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-BERNARD
du 19 JUILLET 2011 à 19h30**

Etaient présents : B. BALAY, MMES, C. AGUETTANT, J GUERRIER, R. TRONCY, MM P. BIDON, M. BONGIRAUD, J-P GRANGE, M. MOREL, M. PATAY, A. REBAUD, G. THOME, E. VAGINET (jusqu'à 20h).

Absents excusés : J. BARTHOMEUF (pouvoir donné à B. BALAY), F. BLOCH (pouvoir donné à J. GUERRIER), E. VAGINET (pouvoir donné à R. TRONCY)

Secrétaire de séance : P. BIDON

Convocation faite le : 12 JUILLET 2011

publiée le : 12 JUILLET 2011

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 juin 2011 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

I – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'AIN
--

Le Maire présente le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) proposé le 9 mai dernier par le Préfet de l'Ain.

Le SDCI propose :

- la fusion de la Communauté de Communes Porte Ouest de la Dombes et de la Communauté de Communes Saône Vallée, pour former une communauté de communes de 18 communes et de 33 800 habitants, Jassans -Riottier n'en faisant pas partie.

Dans le SDCI du Rhône, il est prévu que la commune de Jassans-Riottier soit rattachée à la CAVIL (Communauté d'Agglomération de Villefranche S/Saône).

Il est précisé que cette modification entraînerait le retrait de Jassans du SCOT Val de Saône-Dombes, et des syndicats auxquels elle appartient.

- la dissolution du SIEL (proposition 18 : Syndicat Intercommunal pour les Equipements sportifs du Lycée du Val de Saône) : compétences reprises par la nouvelle communauté de communes (CCSV+CCPOD)

- la dissolution du syndicat des collèges de Trévoux, Jassans et Reyrieux (proposition 20) : compétences reprises par la nouvelle communauté de communes (CCSV+CCPOD)

- la modification du périmètre du SMICTOM Saône Dombes (proposition 24) : retrait des communes de Chaleins, Messimy-sur-Saône et Villeneuve et dissolution du syndicat : compétences reprise par la nouvelle communauté de communes (CCSV+CCPOD)

Le Maire précise qu'à ce jour la commune de Jassans-Riottier n'émet plus le vœu d'intégrer la CAVIL.

Le Maire indique que le Conseil Communautaire de la CCSV a voté le 30/06/2011 : à 17 voix POUR, 1 abstention et 10 voix CONTRE, la proposition du Préfet de l'Ain de fusionner la CCSV avec la CCPOD sans la commune de Jassans-Riottier.

Il rappelle que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale avait pour cette proposition voté à 24 voix CONTRE et 4 voix POUR.

Le Conseil Communautaire de la CCPOD a voté contre ce projet de fusion.

Une discussion s'opère sur le périmètre de cette nouvelle communauté de communes, issue de la fusion de la CCSV et de la CCPOD, et sur ses conséquences financières.

Il est précisé que l'encours de la dette :

- Pour la CCPOD est de 212 € par habitant ;
- Pour la CCSV est de 17,76 € par habitant (il passera à 114 € par habitant avec le projet de la médiathèque)

Les conseillers municipaux déplorent l'absence d'analyse financière de cette proposition de fusion. Des questions demeurent concernant l'administration de cette nouvelle communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix POUR, 1 Abstention, 0 voix CONTRE :

-d'émettre un avis **défavorable** à la proposition de fusion entre les Communautés de Communes Porte Ouest de la Dombes et de la Saône Vallée tel que proposé par le projet de schéma départemental, transmis par le Préfet de l'Ain.

- d'émettre un avis **favorable** à une proposition de fusion entre les Communautés de Communes Porte Ouest de la Dombes et de la Saône Vallée qui inclurait la commune de Jassans Riottier : cette commune fait partie intégrante du département de l'Ain quel que soit ses partenariats avec l'agglomération caladoise ; son maintien permet de garantir un équilibre démographique et financièrement nécessaire au développement de la future intercommunalité.

-d'émettre un avis **favorable** à la dissolution du Syndicat des Collèges de Trévoux, Jassans et Reyrieux (proposition 20), et du syndicat intercommunal pour les équipements du lycée Val de Saône (SIEL, proposition 18), sous réserve que soient passées des conventions avec les communes extérieures résiduelles pour assurer leur participation financière,

-d'émettre des **réserves** sur la dissolution du SMICTOM (proposition 24) qui nécessiterait un examen préalable plus approfondi.

II - DECISION MODIFICATIVE N°2

DM d'ordre budgétaire.

III – TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal a dans sa délibération du 14 juin 2011 décidé de s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture, et des responsables de la télétransmission doivent être désignés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : désigne M. Bruno BALAY, Maire et Mme Sylvie JAMBON, Secrétaire de Mairie, en qualité de responsable de la télétransmission.

IV – REVALORISATION LOYER CHAPOTAT

Le Maire rappelle aux Conseillers l'accord intervenu entre la commune de SAINT-BERNARD et Madame CHAPOTAT, concernant la location d'un local commercial et d'un local à usage d'habitation, sis au 66 rue de l'ancienne mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de réviser le loyer tous les ans, au 1^{er} juillet de chaque année, selon le dernier indice du 4^{ème} trimestre connu du coût de la construction.

V – URBANISME

J. BARTHOMEUF a rencontré les responsables de la voirie départementale afin de trouver une solution pour sécuriser ce carrefour, suite au récent accident qui s'est produit sur l'Avenue des Helvètes. Il en ressort qu'une modification de la chicane n'est pas souhaitable, ni l'installation de feux tricolores. Dans l'hypothèse d'un l'aménagement du terrain situé à l'angle du Chemin des Erables et de l'Avenue des Helvètes, les services du Conseil Général de l'Ain proposeraient la réalisation d'un plateau traversant.

Les services du Conseil Général de l'Ain incitent par ailleurs la commune à l'acquisition d'une partie du terrain, d'une surface d'environ 20 m², situé 467 Avenue des Helvètes, dans le but d'améliorer la sortie du chemin des Erables sur la RD88A (plan ci-joint). donc la commune à acquérir cette portion de terrain.

Après discussion, le Conseil, autorise à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE: M. le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci le Premier Adjoint, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition d'une partie du terrain, d'une surface d'environ 20 m², situé 467 Avenue des Helvètes. Le montant sera négocié à l'amiable avec le vendeur.

En ce qui concerne l'aménagement d'un plateau traversant dans le cadre de la réalisation d'un lotissement Chemin des Erables, la commission des travaux associés au futur lotisseur proposera au conseil leurs réflexions.

VI – QUESTIONS DIVERSES

A – Commission Hangar

Le maire informe les conseillers qu'il serait souhaitable que la commission chargée d'analyser le dossier de réalisation du hangar sur une partie du terrain Zinderstein se réunisse courant septembre. Le Président, chargé de la conduite de cette commission est J-P GRANGE.

B – Logement TESTAS

R. TRONCY informe le conseil municipal que M. TESTAS a quitté le 30 juin dernier l'appartement que la commune lui louait, résidant désormais à la maison de retraite des anciens combattants de Anse.

C – Semaine Multi-Activités

La semaine multi-activités s'est déroulée du 4 au 8 juillet. Tout s'est bien passé.

D – Subvention DDJS

La Direction Départementale du Ministère de la Jeunesse et des Sports a décidé d'allouer à la commune une subvention d'environ 1 200 € pour les activités réalisées dans le cadre du Contrat Educatif Local. R. TRONCY se félicite de cette bonne nouvelle car initialement aucune subvention ne devait être perçue pour 2011.

E – Tags Espace Chabrier

Les toilettes publiques, des bancs et le panneau des boulistes de l'Espace Chabrier ont été tagués le 1^{er} juillet 2011. R. TRONCY indique qu'elle a déposé plainte auprès des services de la gendarmerie.

F – ADMR

L'ADMR est à la recherche de bénévoles pour l'association. Toute personne intéressée peut se faire connaître auprès de R. TRONCY.

G – SMICTOM

P. BIDON, délégué du SMICTOM, présente le compte-rendu de la dernière assemblée générale.

Les délégués se sont prononcés sur la proposition du Préfet de l'Ain dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de dissoudre le SMICTOM : 21 voix contre la dissolution du SMICTOM et 7 voix pour sa dissolution.

H – Informatique Mairie

Un nouveau poste informatique a été installé au secrétariat. Un scanner a également été installé afin de dématérialiser la comptabilité. J-P GRANGE précise que la dématérialisation de la comptabilité a d'ores et déjà commencé pour la transmission des factures et des titres de recettes à la trésorerie.

I – SBI Express n°14

M. BONGIRAUD indique que le dernier SBI Express pourra être distribué dès le 22 juillet.

J – Sondage ENR

M. BONGIRAUD signale qu'il a été contacté pour répondre à un sondage sur la mise en œuvre du plan ENR (Ecole Numérique Rurale), afin d'établir une évaluation qualitative de l'ENR par l'Association des Maires Ruraux de France.

K – Prochains Conseils Municipaux

- Mardi 13/09
- Mardi 11/10
- Mardi 15/11
- Mardi 06/12

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 20.
